

Extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Paris. Par arrêt de la Cour d'assises du département de la Seine, en date du 13 décembre 1859.

Le nommé Ernest Cerf, dit Franck, dit Masson, âgé de trente ans, demeurant à Paris, rue Bergère, 20 (absent), déclaré coupable d'avoir en 1858, à Paris : 1° commis les crimes de faux en écriture de commerce et d'usage fait sciemment de pièces fausses ; 2° étant commerçant failli, commis le crime de banqueroute frauduleuse en détournant tout ou partie de son actif ; 3° commis le délit de banqueroute simple, en ne faisant pas au greffe du Tribunal de commerce, la déclaration prescrite par les articles 438 et 439 du Code de commerce, et en ne tenant pas de livres réguliers faisant connaître sa véritable situation active et passive, a été condamné par contumace à cinq ans de travaux forcés et 100 fr. d'amende, en vertu des articles 147, 148, 164, 402 du Code pénal, 586, 591 du Code de commerce et 365 du Code d'instruction criminelle.

Le greffier en chef, Lot.

Extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Paris. Par arrêt de la Cour d'assises du département de la Seine, en date du 13 décembre 1859.

Le nommé Pierre Masson, dit Burgos, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Paris, rue Bergère, 20, profession de négociant (absent), déclaré coupable d'avoir en 1858, à Paris : 1° commis les crimes de faux en écriture de commerce et d'usage fait sciemment de pièces fausses ; 2° étant commerçant failli, commis le crime de banqueroute frauduleuse en détournant tout ou partie de son actif ; 3° commis le délit de banqueroute simple, en ne faisant pas au greffe du Tribunal de commerce, la déclaration prescrite par les articles 438 et 439 du Code de commerce, et en ne tenant pas de livres réguliers faisant connaître sa véritable situation active et passive, a été condamné par contumace à cinq ans de travaux forcés et 100 fr. d'amende, en vertu des articles 147, 148, 164, 402 du Code pénal, 586 et 591 du Code de commerce et 365 du Code d'instruction criminelle.

Le greffier en chef, Lot.

Extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Paris. Par arrêt de la Cour d'assises du département de la Seine, en date du 13 décembre 1859.

Le nommé Louis-Jean-Baptiste Levasseur, âgé de cinquante-neuf ans, né à Andeville (Oise) (absent) demeurant à Paris, rue de Lancry, 8, profession de fabricant d'ivoire et d'éventails, déclaré coupable d'avoir en 1858, à Paris, étant commerçant failli : 1° commis le crime de banqueroute frauduleuse en détournant tout ou partie de son actif ; 2° commis le délit de banqueroute simple en ne faisant pas exactement inventaire et en ne tenant pas de livres, dans les trois jours de la cessation de ses paiements, la déclaration exigée par les articles 438 et 439 du Code de commerce, a été condamné par contumace à cinq ans de travaux forcés, en vertu des articles 586, 591 du Code de commerce, 402 du Code pénal et 365 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général, ce requérant, Le greffier en chef, Lot.

Extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Paris. Par arrêt de la Cour d'assises du département de la Seine, en date du 13 décembre 1859.

Le nommé Eugène Abraham Barbier (absent), âgé de trente ans, né à ..., ayant demeuré à Montrouge, rue Daureau, 50, profession de limonadier, déclaré coupable d'avoir, en 1858, à Paris, commis les crimes de faux en écriture de commerce et d'usage fait sciemment de pièces fausses, a été condamné par contumace à six ans de travaux forcés et 100 francs d'amende, en vertu des articles 147, 148, 150, 164 du Code pénal, et 365 du Code d'instruction criminelle.

Le greffier en chef, Lot.

Extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Paris. Par arrêt de la Cour d'assises du département de la Seine, en date du 13 décembre 1859.

Le nommé Pierre Weber, âgé de vingt-un ans, né à Bati-gneira (Prusse), ayant demeuré rue Drouin-Quintaine, 32, à la Villette, profession de poisseur sur acier, déclaré coupable d'avoir, en 1859, à la Villette, volontairement porté des coups au sieur Schrader, lesquels coups portés, sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, a été condamné par contumace à dix ans de travaux forcés, en vertu de l'article 309 du Code pénal.

Le greffier en chef, Lot.

COMPAGNIE ROYALE des CHEMINS DE FER PORTUGAIS. Souscription ouverte par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (président, M. le marquis d'Audiffret), rue Taibout, 57, à Paris, Et MM. Ch. Devaux et C^e, à Londres.

On souscrit à Paris chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, 50, rue de Provence. Les coupons d'intérêt et de dividende sont payables à Paris, par semestre, le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier.

CHEMIN DE FER DE SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX. (Longueur exploitée, 104 kilomètres.) Service des voyageurs (r). RECETTES.

Table with columns for '1^{re} semaine', '2^e', '3^e', '4^e', '5^e' and corresponding amounts in francs and centimes.

Table titled 'Bourse de Paris du 18 Avril 1860' with columns for 'Au comptant', 'D^{er} c.', 'Baisse', and 'Plus haut', 'Plus bas', 'D^{er} c.', 'Cours'.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET' with columns for city names and their respective values.

VARIÉTÉS MÉDICALES. C'est être ennemi de sa vie que de ne pas mâcher. HIPPOCRATE.

Considérés soit comme instruments d'utilité, soit comme instruments de la bouche, les dents forment, sans contredit, une des parties les plus importantes de l'organisme ; aussi de tout temps a-t-on proclamé la nécessité de faire remplacer les dents tombées ou extraites par des pièces dentaires artificielles.

Les dangers qui peuvent résulter pour la bouche et la santé de ces sortes de pièces dentaires sont nombreux. Je citerai surtout ici : 1° la meurtrissure et la déchirure des gencives ; 2° les ulcérations, les abcès produits par la décomposition des aliments amassés dans la cavité ; 3° l'impossibilité de parler ou de manger avec ces pièces ; 4° leur action galvanique et leur effet fatal sur les dents saines.

modifiée et perfectionnée depuis vingt ans, ne présentant aucun de ces inconvénients : formées d'une substance tout à la fois légère et transparente, elles imitent parfaitement les nuances des dents naturelles, et ont obtenu l'approbation des médecins et du public.

GEORGES FATTET, Professeur de prothèse dentaire et auteur de nombreux ouvrages sur l'art du dentiste, 255, rue Saint Honoré, où se trouve l'eau pour la guérison des maux de dents. Prix : 6 fr., avec la brochure explicative.

— Jeudi, au Théâtre-Français, 87^e représentation du Duc Job, comédie en quatre actes, de M. Léon Laya, jouée par MM. Provost, Got, Monrose, Talbot, Worms, Barré, M^{lle} Nathalie et Emilie Dubois.

— Onéon. — Daniel Lambert, drame en cinq actes, en prose, de M. Ch. de Courcy. Succès éclatant. Laferrière et M^{lle} Thuillier ont soulevé la salle entière. Tisserant, Febvre, M^{lle} Ramelli se sont surpassés, et l'Œdipe comédie un triomphe égal aux plus grands qu'il ait obtenus. Ce soir, 7^e représentation.

— THÉÂTRE-ITALIEN. — Aujourd'hui jeudi, à la demande générale, dernière représentation de Rigoleto, opéra en quatre actes, de M. Verdi, chanté par M^{me} Marie Battu, Acas, MM. Tamberlik, Graziani et Manfredi.

— A l'Opéra-Comique, 20^e représentation (reprise) de Galathée, opéra comique en deux actes, de MM. M. Ch. Carré et Jules Barbier, musique de M. Victor Massé. M^{me} Marie Cabell remplira le rôle de Galathée, M^{lle} Warthimber jouera Pygmalion, M. Ste Foy Mylas, M. Poichard Châtelier, suivi du Diabolo au Moulin ; on commencera par le Châlier, M^{lle} Brechou débute par le rôle de Betty.

— THÉÂTRE-LYRIQUE. — Aujourd'hui 12^e représentation de Gil Blas, opéra-comique en cinq actes. M^{me} Ugaide remplira le rôle de Gil Blas. Demain, représentation extraordinaire au bénéfice de M^{me} Pauline Viardot.

— La Tentation, le succès aristocratique de la saison, est tout aussi bien apprécié par les étrangers de distinction qui affluent à Paris et se donnent rendez-vous au Vaudeville. Ils applaudissent, et l'auteur et les artistes chargés de l'interprétation de cette œuvre brillante : M^{me} Lafont, Félix, M^{me} D. Marquet, Gaillienne, Pearson et Bressant.

— Le théâtre des Variétés offre chaque soir à son public un spectacle des plus désoyants. Mais les grandes ovations sont en ce moment pour les Amours de Cléopâtre, joyeuse pièce enlevée avec une verve irrésistible par Leclère, Grenier, et surtout par M^{lle} Alpha sine.

— La Sensitive est toujours en vogue au théâtre du Palais-Royal.

— Tous les soirs, à huit heures, au Théâtre-Robert-Houdin, grandes scènes de prestidigitacion, par le célèbre sorcier Hamilton.

— Au Casino de la rue Cadet, toujours même entrain aux soirées dansantes des lundis, mercredis, vendredis et dimanches.

SPECTACLES DU 19 AVRIL. OPÉRA. — Le Duc Job. OPÉRA-COMIQUE. — Galathée, le Diabolo au moulin. ODEON. — Daniel Lambert. ITALIENS. — Rigoleto. THÉÂTRE LYRIQUE. — Gil Blas. VAUDEVILLE. — La Tentation. VARIÉTÉS. — Les Amours de Cléopâtre, les Portiers. GYMNASSE. — Jeanne qui pleure et Jeanne qui rit, Paratonnerre. PALAIS ROYAL. — La Sensitive, un Bal sur la Tête, la Mariée. PORTE SAINT-MARTIN. — Le Roi des Iles. AMBIGU. — Relâche. GAITE. — Les Aventuriers. CIRQUE IMPÉRIAL. — L'Histoire d'un drapeau. FOLIES. — M^{me} Angot, les Poulxés, Deux hommes. THÉÂTRE DÉJAZET. — Le Marquis de Lauzun. BOUFFES PARISIENS. — Le Petit Cousin, Mariage aux lanternes. DÉLAIEMENTS. — L'Almanach comique. LUXEMBOURG. — Georges et Thérèse. BEAUMARCHAIS. — Aubry le boucher, Simon le serrurier. CIRQUE NAPOLÉON. — Exercices équestres à 8 h. du soir. ROBERT HOUDIN. — A 7 heures 1/2, Soirées fantastiques. Expériences nouvelles de M. Hamilton. SÉRAPHIN (12, boulevard Montmartre). — Tous les soirs à 8 h. SALLA VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales les mardis, jeudis, samedis et dimanches. CASINO (rue Cadet). — Bal ou concert tous les soirs. Concert de jour tous les dimanches.

TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX Année 1859. Prix : Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50 c. Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Harlay du-Palais, 2. Imprimerie de A. Guyot, rue N^o-des-Mathurins, 18.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIEES. MAISON DE CAMPAGNE THIAIS. Etude de M^e CULLERIER, avoué à Paris, rue de Harlay du-Palais, 20, et quai des Orfèvres, 42. Vente sur licitation entre majeurs, aux criées du Tribunal civil de la Seine, en un seul lot, le samedi 3 mai 1860.

MAISON QUAI DES ORMES À PARIS. Etude de M^e Charles BOUDIN, avoué à Paris, rue Louis-le-Grand, 9. Vente, au Palais-de-Justice, à Paris, local et is-sus de la 1^{re} chambre, le 28 avril 1860, d'une MAISON sise à Paris, quai des Ormes, n^o 11, environ. Mise à prix : 80,000 fr.

MAISON SISE A PARIS. rue du Faubourg-Montmartre, 77, et rue Flécher, 4, d'un produit de 28,200 fr., à vendre sur une enchère, en la chambre des notaires, le 8 mai 1860.

MAISON A PARIS. Etude de M^e PETIT DEXMIER, avoué à Paris, rue du Mars-à-Richelieu, 1. Vente sur licitation, au Palais-de-Justice, à Paris, le 28 avril 1860, à deux heures après midi, d'une MAISON à Paris, à l'angle des rues St-Louis et de Javel (ancienne commune de Grenelle). Produit : 1,000 fr. Mise à prix : 15,000 fr.

MAISON SISE A PARIS. rue du Faubourg-Montmartre, 77, et rue Flécher, 4, d'un produit de 28,200 fr., à vendre sur une enchère, en la chambre des notaires, le 8 mai 1860.

MAISON A PARIS. Etude de M^e PETIT DEXMIER, avoué à Paris, rue du Mars-à-Richelieu, 1. Vente sur licitation, au Palais-de-Justice, à Paris, le 28 avril 1860, à deux heures après midi, d'une MAISON à Paris, à l'angle des rues St-Louis et de Javel (ancienne commune de Grenelle). Produit : 1,000 fr. Mise à prix : 15,000 fr.

NETTOYAGE DES TACHES. sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS 1 fr. 25 c. le flacon. — Rue Dauphine, 8, à Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (2831)*

DENTS sans p^ois ni crochets, et livrés en 24 h. Prononciation et mastication parfaites. Prix modérés. E. LEVASSEUR, méd. dentiste, r. St-Lazare, 30. (2887)*

TAFFETAS ÉPISPASTIQUE. Entretien sans démarcation des VESICATOIRES LE PERDRIEL COMPRESSES en papier lavé, imitant le beau tissu de soie. Prix : 4 fr. le 100. SERRE BRAS ÉLASTIQUES PERFECTIONNÉS. Rue du Faub.-Montmartre, 76, PHARM. LE PERDRIEL, Gros, rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, 54.

COMPAGNIE DES SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPERIALES LIGNES DU BRESIL. SERVICE POSTAL FRANÇAIS. Loi du 17 juin 1857. INAUGURATION DU SERVICE. Le paquebot à vapeur à roues de 300 chevaux la Guienne.

PRODUITS MEDICO-HYGIENNIQUES

De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École supérieure de Paris. La confiance méritée que médecins et public leur accordent est due à leur réelle supériorité; Parce que les Dentifrices Laroze sont reconnus comme les meilleurs conservateurs des dents et des gencives.

L'IMPERIALE COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE A Paris, rue de Rivoli, 182. Capital de Garantie 5,000,000 fr. Rentes viagères. Assurances de capitaux.

CHOCOLAT-MENIER. Le succès du CHOCOLAT-MENIER a fait naître de nombreuses contrefaçons qui s'attachent à sa forme, à la couleur et jusqu'aux signes extérieurs de ses enveloppes. Pour mettre un terme à ces manœuvres déloyales, qui ont pour but de tromper le public, chaque tablette du CHOCOLAT-MENIER porte maintenant, sur la face opposée à l'étiquette à médailles, une deuxième marque de fabrique, avec signature, et conforme au modèle ci-contre.

Avis d'opposition.

M. VELAT, eile, vend et abandonne à M. ROBERT, ses droits d'une maison sise à La Villette (nouvelle annexe), quai de la Loire, 44, à Paris, (2925).

Ventes mobilières.

M. NYES PAR AUTORITE DE JUSTICE. Le 19 avril. Hôtel des commissaires-priseurs, rue de la Harpe, 15. Consistent en: 1) Bureau, tables, chaises, fauteuils, glaces, rideaux, etc.

Sociétés commerciales. - Faillites. - Publications légales.

Etude de M. BERTEIRA, agréé, rue des Jeuneurs, 42. D'un acte sous seings privés, fait double à Paris, le seize avril mil huit cent soixante, enregistré à Paris, le dix-sept, folio 151 r, verso, case 4, par Pommeu, qui a reçu cinq francs cinquante centimes, et publié conformément à la loi.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal comme dépositaire de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedi, de dix à quatre heures. Faillites. Jugements du 17 AVRIL 1860, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au jour.

CONCORDAT APRES ABANDON D'ACTIF.

REDDITION DE COMPTE. La liquidation de l'actif abandonné par le sieur DEBUIRE Louis-Gaston, en état de serrurerie, rue St Nicolas-d'Antin, 53, étant terminée, MM. les créanciers sont invités à se rendre le 23 avril, à 10 heures précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu des fonctions, le débattre, le clore et l'arrêter; leur donner décharge de leurs fonctions.

SOCIÉTÉS.

Etude de M. BERTEIRA, agréé, rue des Jeuneurs, 42. D'un acte sous seings privés, fait en cinq originaux à Paris, le quinze avril mil huit cent soixante, enregistré en la même ville, le cas, 3, et 4, par Brachet, qui a reçu cinq francs cinquante centimes pour les droits, et l'ont acceptés comme telle pour ledit acte.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal comme dépositaire de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedi, de dix à quatre heures. Faillites. Jugements du 17 AVRIL 1860, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au jour.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal comme dépositaire de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedi, de dix à quatre heures. Faillites. Jugements du 17 AVRIL 1860, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au jour.

ERRATUM.

Feuille du 18 avril. - Société BLANC, Issez. - Juge-commissaire, M. Roulière; syndic, M. Grampel, rue Saint-Marc, 6.